

LIMINAIRE CGT FINANCES PUBLIQUES

CTL du 16-04-2015

1 agent sur 4 à la DGFIP était en grève le 9 avril dernier, par leur implication dans ce mouvement, les agents des Finances Publiques ont clairement marqué leur refus de l'austérité, du pacte de responsabilité, et leur volonté de voir aboutir leurs revendications :

- pour l'abandon de la démarche stratégique et la revue des missions ;
- pour le comblement des vacances d'emplois et la création d'emplois à la DGFIP. ;
- pour la revalorisation du point d'indice et l'augmentation du régime indemnitaire en tenant compte de la réalité des qualifications des agents de la DGFIP. ;
- pour l'amélioration de leurs conditions de vie au travail ;
- pour le maintien d'un service public de qualité répondant aux besoins des usagers.

Concernant la sphère du contrôle fiscal, la CGT Finances Publiques s'est déjà exprimée le 3 mars 2015 lors du Groupe de Travail National dédié au Contrôle Fiscal pour condamner sa refonte.

Le contrôle fiscal est constamment décrit comme une contrainte et non, conformément à son objet, comme un service à la collectivité.

Le 1er avril dernier un dossier de presse sur le thème « l'administration fiscale et les entreprises : des mesures pour plus de transparence » a été diffusé et publié sur ULYSSE le lendemain.

Outre cet intitulé pour le moins trompeur qui laisserait entendre que jusqu'à maintenant l'administration fiscale agissait dans une certaine opacité, c'est bien une nouvelle conception du contrôle fiscal qui est ainsi validée.

Tout cela au service de l'État ? de l'intérêt général ? de l'égalité devant l'impôt ? Non bien sûr ! Juste pour satisfaire les intérêts de la Finance et du Medef !

Quatre thèmes vont servir cette nouvelle approche du contrôle fiscal, qui c'est confirmé, perd désormais tout son aspect dissuasif.

1° Rendre le contrôle fiscal plus prévisible

2° Des modalités de contrôle fiscal transparentes et constructives

Outre le fait de dénigrer les pratiques actuelles qui seraient opaques et non constructives donc sujettes à caution, les 10 engagements rappellent ce qui existe déjà (contenu de la première intervention, dialogue de qualité, délais, axes de contrôle, secret fiscal...) mais donnent beaucoup plus d'initiatives aux entreprises dans l'organisation et les conditions de réalisation du contrôle sur place, tant en termes de délais que de nombre d'interventions.

3° Demander des avis techniques fiscaux d'experts extérieurs à l'administration

Au regard du nombre d'agents de la DGFIP intervenant dans le contrôle fiscal, instaurer des experts privés est une atteinte profonde à l'intégrité et au professionnalisme de ces fonctionnaires, en charge de cette mission de service public et d'intérêt général.

4° La création d'un comité consultatif crédit d'impôt recherche

la création de ce comité consultatif est un bâton de plus dans les roues de la DGFIP et des agents en charge du contrôle fiscal déjà bien en peine de mener à terme le contrôle de ce mécanisme déguisé de « subventions aux entreprises ».

Par ces annonces, la CGT Finances Publiques déjà très critique sur les orientations du gouvernement en matière de contrôle fiscal, ne trouve aucune raison d'être optimiste.

Elle ne peut s'empêcher de faire le lien avec le PACTE DE RESPONSABILITE passé par le gouvernement avec les chefs d'entreprises.

Sous couvert de rendre le contrôle fiscal plus efficace et mieux proportionné, c'est en fait le moyen

trouvé par le pouvoir en place pour essayer de calmer le contexte anti-fiscal actuel. Sans effectifs suffisants ni réelle volonté politique, la revue de la mission contrôle fiscal actuellement en discussion à BERCY, ne pourra trouver un avenir serein.

Le contrôle fiscal se doit de garantir le civisme fiscal et l'égalité devant l'impôt. Pour atteindre cet objectif, le PNCF a défini 3 finalités:

- une finalité budgétaire qui vise à recouvrer l'impôt éludé ;
- une finalité répressive qui vise à sanctionner des comportements délibérément frauduleux et ce sur le plan financier mais également sur le plan pénal ;
- une finalité dissuasive en étant présent auprès de l'ensemble des catégories de contribuables pour ne pas laisser se créer des zones de « non droit ».

Concernant la DIRCOFI Île-de-France, depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de direction, vous nous dites que la politique du chiffre a fait long feu et qu'aujourd'hui il s'agit de privilégier la qualité ce qui tend à faire un contrôle qui s'appuie sur ces 3 finalités et en ça, nous ne pouvons que partager votre souhait.

Toutefois, permettez-nous de douter de cette mise en place. Pour preuve, aujourd'hui nous allons analyser des chiffres et en tirer des conclusions,. La Direction prévoit même de fixer des objectifs chiffrés (exemple : baisse de 5 % des affaires à faible rendement).

Il s'agit bien d'un double discours pour le moins assez paradoxal. En visant à faire baisser les conformes et les affaires à faible rendements (AFR) c'est bien la finalité dissuasive que la DIRCOFI Île-de-France renonce à mettre en place.

Mais ce double discours est aussi mal compris par les agents. En tout premier lieu par les chefs de brigades qui continuent de demander un certain nombre de dossiers à leurs agents, quand bien même, certaines affaires nécessiteraient des investigations conséquentes, poussées et chronophages. De ce fait, les vérificateurs doivent faire un choix, lancer de nouvelles affaires pour être dans les « clous » ou continuer d'investiguer sur quelque chose qui, sait-on jamais, sera budgétairement très rentable, permettra de créer de la vérification induite et fera ainsi passer un masse potentiel que la DGFIP est sur le terrain pour veiller à l'égalité de tous devant l'impôt.

La CGT Finances Publiques s'est toujours opposée à cette politique du chiffre génératrice de stress et contraire aux objectifs fixés par la PNCF.

Ces dernières années, la DIRCOFI Île-de-France a vu ses effectifs d'agents C puis B sérieusement diminués. Les perspectives annoncées par l'ensemble de ces réformes ne laissent présager rien de bon pour le contrôle fiscal et notre direction.